

## - CANDIDATURES 2024 - Accompagnement renforcé du Cerema

Mettre en mouvement l'adaptation au changement  
climatique et la résilience dans les projets



CANDIDATURES DU 5 DECEMBRE 2023 AU 9 FEVRIER 2024

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour accompagner les territoires d'Action Coeur de Ville et les aider à  
mettre en œuvre l'adaptation et la résilience dans leurs projets !

Le CEREMA et l'ANCT, dans le cadre de leur convention souhaitent faire bénéficier les collectivités ACV d'une offre de service spécifique en matière de transition écologique.

Cette offre de service visera à permettre aux collectivités ACV de bénéficier d'un accompagnement sur les mobilités décarbonées, la nature en ville, l'adaptation au changement climatique-résilience territoriale et la sobriété foncière en 2024.

Cet accompagnement individuel, collectif ou mixte individuel & collectif selon les thématiques permettra aux collectivités de se doter des clés pour poursuivre la territorialisation de la planification écologique. Cet accompagnement est pris en charge par le Cerema et l'ANCT, avec pour seul reste à charge pour les collectivités locales les frais inhérents aux déplacements potentiels des agents et/ou des élus pour la valorisation de la démarche.

**Sur le volet « Adaptation au changement climatique et résilience territoriale », cela se traduit par un accompagnement individuel de dix territoires par an, pour aider à mettre en mouvement et accélérer la prise en compte de ces sujets dans leurs projets.**

**Ce document présente l'accompagnement pour l'année 2024, ainsi que les modalités de candidatures.**

Des démarches analogues seront lancées en 2025 et 2026.

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE</b>	<b>3</b>
a. Adaptation au changement climatique et résilience territoriale : quels enjeux ?	3
b. Se lancer, comment faire ?	4
<b>2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE</b>	<b>4</b>
a. Nature du soutien proposé par le Cerema	4
b. Candidatures recherchées	6
<b>3. DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES</b>	<b>7</b>
a. Calendrier général	7
b. Modalités de soumission	7
c. Critères de sélection	7
<b>4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES</b>	<b>8</b>
<b>5. ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE</b>	<b>8</b>
<b>6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE</b>	<b>11</b>

# 1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

## a. Adaptation au changement climatique et résilience territoriale : quels enjeux ?

Les territoires subissent déjà de plein fouet les conséquences multiples du changement climatique, et les rapports du GIEC montrent que la menace va s'aggraver.

Ces impacts peuvent sembler ne concerner prioritairement que certains territoires, comme les métropoles, littoraux ou territoires de montagne, pour autant ils touchent toutes les échelles et bien plus largement que les seuls îlots de chaleurs urbains. Inondations par débordements et remontées de nappes, ou par ruissellement face à des pluies qui sont de plus en plus intenses et fréquentes, évènements extrêmes plus fréquents, retrait-gonflement des argiles ou submersion créent des dégradations des infrastructures de transports ou du bâti. Ce sont autant d'impacts auxquels vont devoir faire face les villes moyennes, avec leurs conséquences en termes de santé et de qualité de vie pour les habitants.

Plus largement, les tensions sur l'énergie et les ressources, l'inflation, l'aggravation des inégalités sociales, la pollution, et les multiples dépendances viennent accentuer les difficultés sur le quotidien des territoires, en remettant en cause des acquis que l'on considérait immuables comme l'accès à l'eau, une alimentation de base bon marché, une mobilité illimitée, une énergie abondante et disponible.

Face à ces constats, l'adaptation du territoire au changement climatique et plus largement le renforcement de sa résilience face à tout type de crises sont des enjeux majeurs qui doivent être intégrés le plus en amont et contribuer à transformer tous les projets du territoire. Les collectivités doivent penser l'aménagement urbain d'une manière nouvelle, en mobilisant les équipes et les acteurs locaux de façon transversale, au-delà des directions distinctes et thématiques.

Diversifier les solutions de mobilité, promouvoir les solutions fondées sur la nature pour adapter la ville, prioriser la rénovation, refaire la ville sur la ville, décarboner et réduire et les chaînes d'approvisionnement sont ainsi un exemple du panel d'interventions que la collectivité peut mettre en œuvre pour réduire ses vulnérabilités tout en recréant du lien entre acteurs et participant de sa redynamisation. **Elles doivent cependant s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale, intégrée, cohérente, qui met en action l'ensemble des parties prenantes. Cet enjeu, central, implique :**

- D'avoir une compréhension partagée des vulnérabilités et des forces de la ville face au changement climatique

- De comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'interaction entre les bouleversements à l'œuvre et d'organiser le travail en transversalité.
- De développer une grille de lecture partagée, s'assurant de la contribution de chacun des projets envisagés à la résilience du territoire.

L'adaptation et la résilience du territoire, si elles font l'objet d'une réflexion stratégique transversale, portée à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, en questionnant les besoins essentiels des habitants peuvent être l'occasion de créer une dynamique nouvelle, remettant au cœur les logiques de proximité, économie locale, de bien-être, de co-bénéfices et de coopération entre acteurs.

## b. Se lancer, comment faire ?

Face à ces enjeux complexes, interdépendants et aux temporalités différentes, il n'est pas évident de savoir comment se préparer et par où commencer.

L'offre d'accompagnement, proposée par le Cerema en lien avec l'ANCT sur l'adaptation au changement climatique et la résilience des villes vise en particulier les territoires qui souhaitent se mettre en route sur ces sujets, en ayant pour projet, soit :

- D'initier un travail d'identification des vulnérabilités et forces du territoire face au changement climatique et notamment les zones Action Cœur de Ville.
- De renforcer leur plan d'action par rapport aux vulnérabilités du territoire au changement climatique
- De mieux comprendre les concepts d'adaptation et de résilience territoriale, les outils et démarches permettant de les renforcer et les mobiliser à l'avenir sur d'autres projets.

## 2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

### a. Nature du soutien proposé par le Cerema

Le Cerema apportera un appui au bénéfice des villes ACV grâce à son expertise sur le changement climatique, la résilience territoriale et l'approche systémique, l'analyse de plan d'action et l'animation d'ateliers de co-construction.

Pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités (outils, méthodes) et apporter un regard intégrateur et transversal, le Cerema propose **l'accompagnement individuel (à raison de 15 jours d'expertise) de 10 territoires par an.**

**Ambition de l'accompagnement :** Cet accompagnement vise à accélérer la mise en route de la collectivité et ses parties prenantes sur les sujets de l'adaptation au changement climatique et la résilience territoriale, en favorisant sa montée en compétence via des ateliers participatifs, jeux sérieux, apports méthodologiques.

Il ne vise et ne permet, cependant, pas la réalisation d'un diagnostic technique et exhaustif des impacts du changement climatique ou la construction d'une stratégie d'adaptation et résilience qui nécessitent d'autres formes d'accompagnements plus long.

### **Nature de l'accompagnement :**

L'accompagnement proposé par le Cerema se décline sous trois axes en fonction du niveau d'avancement de la collectivité, de sa maturité et ses besoins sur les sujets de l'adaptation au changement climatique et de la résilience territoriale. Il sera demandé au territoire de cibler l'un de ces trois axes lors de sa candidature, qui fera ensuite l'objet de cadrage plus précis avec les directions territoriales du Cerema.

#### **1) Identifier ses forces et vulnérabilités au changement climatique**

Vous souhaitez identifier les vulnérabilités de votre territoire au changement climatique.

*Quel services et populations sont par exemple exposés en cas de forte chaleur ? D'inondation ? Quels besoins essentiels maintenir ? Sur quelles forces le territoire peut s'appuyer ?*

En format atelier, les équipes du Cerema vous proposent d'identifier collectivement les vulnérabilités de votre territoire au regard du changement climatique en travaillant sur les interactions et les interdépendances. La Boussole de la résilience pourra être mobilisée pour identifier les forces sur lesquelles s'appuyer, existantes ou à renforcer sur votre territoire.

Cet accompagnement est une première entrée en matière sur les enjeux du changement climatique et de la résilience territoriale et des notions qui lui sont afférentes : dépendance, chocs, stress, pour constituer un premier cadrage des vulnérabilités et forces de **territoires n'ayant pas de travail préalable sur ces sujets.**

Il permet d'identifier ce qui « compte le plus » en vue de le protéger.

#### **2) Consolider mon plan d'action cœur de ville**

Vous souhaitez consolider votre plan d'action et augmenter sa contribution à la résilience territoriale.

*Les actions engagées sont-elles en cohérence avec les enjeux ? Comment veiller à augmenter la résilience de mon programme d'actions Action Cœur de Ville ? Quels risques de mal adaptation pour les actions envisagées ?*

En format atelier et à partir des éléments de diagnostics existants sur le changement climatique pour votre territoire, les équipes du Cerema vous proposent, notamment, de tester votre plan d'action à travers la Boussole de la résilience.

Cet accompagnement permet à des collectivités ayant déjà une première approche du sujet et des éléments de diagnostic de requestionner sa stratégie pour augmenter son potentiel transformateur.

### 3) S'outiller pour intégrer la résilience dans les projets

Vous souhaitez monter en compétence au sein de la collectivité sur les sujets de l'adaptation et de la résilience territoriale, en découvrant les outils et les méthodes de ces approches, et les appliquant à des projets et actions déjà engagés sur le territoire.

*Quels sont ses leviers de la résilience territoriale ? Les étapes pas lesquelles passer ? Comment mettre en place de la transversalité ? Quelle grille de lecture pour analyser un projet ? Comment faciliter un groupe ou mobiliser l'intelligence collective ? Comment mobiliser l'approche systémique ? Comment sensibiliser ?*

Par des sessions de formation et ateliers de co-construction les équipes du Cerema vous proposent de vous partager leur boîte à outils autour des sujets à enjeux tels que la résilience, l'intelligence collective, les approches systémiques. Ces ressources pourront être mises en perspective, sous forme de co-développement, sur une des actions du programme Action Cœur de Ville. Cette action devra être à un stade d'avancement préliminaire.

Cet accompagnement permet de consolider vos compétences afin de mieux les faire vivre, dans la durée, sur votre territoire.

Ces axes sont mentionnés à titre d'indication, les modalités détaillées d'intervention sur l'adaptation au changement climatique et la résilience seront précisées en articulation avec chaque direction territoriale du Cerema, et en cohérence avec les besoins de la collectivité et le programme ACV 2.

## b. Candidatures recherchées

Le présent accompagnement comporte peu d'exigence sur le niveau de maturité et de mise en œuvre du plan d'action.

La candidature doit être portée à la fois techniquement et politiquement. Il n'est pas demandé d'acte délibératif de la collectivité pour candidater. Il est cependant demandé que la candidature soit **portée et suivie** à la fois par le directeur de projet ACV et par un élu référent.

Le candidat s'engage à participer et à impliquer toutes les parties prenantes nécessaires au bon déroulé de l'accompagnement et des ateliers.

Selon les axes, d'autres conditions de maturité sur les sujets résilience et adaptation sont demandées :

Pour l'axe 2 : consolider un plan d'action, il est attendu de la collectivité qu'elle ait déjà des éléments de diagnostics des impacts du changement climatique (PCAET, PLU...).

Pour l'axe 3 : s'outiller pour intégrer la résilience dans les projets, il est attendu de la collectivité qu'elle ait déjà des éléments de diagnostic des impacts du changement climatique (PCAET, PLU...). La collectivité doit pouvoir mobiliser un projet dont le niveau de maturité n'est pas trop avancé (phase d'avant-projet, études préliminaires) afin de pouvoir le faire évoluer.

## 3. DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES

### a. Calendrier général

- 5 décembre 2023 : Ouverture des candidatures
- 9 février 2024 : Date butoir de réception des candidatures
- Février / Mars 2024 : Analyse des candidatures
- Avril 2024 : Sélection des collectivités retenues et démarrage des accompagnements
- Avril 2025 : Clôture des accompagnements individuels et collectifs

### b. Modalités de soumission

Pour soumettre sa candidature, la collectivité devra :

- **Compléter les questions du formulaire en ligne dès que possible**, et au plus tard avant le 9 février 2024.  
→ lien vers le questionnaire en ligne :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/4cfdbfa9-dfe7-4505-9ba0-10cef9211c85>  
→ le questionnaire est joint en Annexe pour information.
- **Rédiger une lettre de candidature (voir lettre type en Annexe), signée par le/la Maire de la collectivité** et la déposer sur Mes Démarches Simplifiées dans le cadre de la candidature.

### c. Critères de sélection

Le Cerema et l'ANCT prendront en compte différents critères pour sélectionner les territoires accompagnés en 2024 :

- Niveau d'engagement politique et technique sur le sujet.

- Motivation du candidat à s'engager dans l'accompagnement et à participer à l'ensemble de ses activités.
- Cohérence de la candidature
- Précision de la demande. Pour l'axe 3 de « formation-action », les communes candidates sont invitées à préciser le projet sur lesquelles elles souhaiteraient mettre en application les outils et méthodologies.

Les collectivités ACV les moins dotées en ingénierie sur le sujet seront priorisées.

## 4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES

Cet accompagnement renforcé implique un partenariat entre la collectivité retenue, le Cerema et l'ANCT. Les territoires retenus devront ainsi s'engager à :

- Identifier un référent au sein de la commune, disponible pour s'impliquer dans la mission d'accompagnement,
- Participer aux temps d'échanges collectifs,
- Fournir les documents et informations utiles au Cerema au cours de la démarche, pour mener à bien les actions prévues d'un commun accord.

Cette démarche implique également une valorisation des projets et des collectivités retenues. L'objectif de cette démarche est en effet d'apporter une aide et des retours d'expérience à l'ensemble des collectivités concernées par les enjeux d'adaptation au changement climatique et résilience. Les enseignements des accompagnements collectifs et individuels sont donc susceptibles de faire l'objet de communications (fiches de synthèse, webinaire national, etc.), mises à disposition publiquement sur le site du Cerema et de l'ANCT.

## 5. ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Toute soumission doit s'effectuer en ligne via le lien ci-dessous :

>>>> <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/4cfdbfa9-dfe7-4505-9ba0-10cef9211c85> <<<<<

Le questionnaire est simple et peut être complété en moins d'une heure.

1. Entité porteuse de la démarche

- Nom de la commune candidate
- Département d'appartenance de la commune candidate
- EPCI d'appartenance de la commune candidate

## 1.1 Coordonnées

### 1.1.1 Le référent technique

- Nom / prénom / fonction / adresse mail / tel

### 1.1.2 L' élu référent

- Nom / prénom / fonction / adresse mail / tel

## 1.2 Organisation politique et technique vis-à-vis du changement climatique et de la résilience

- Nom des directions et services impliqués dans la collectivité
- D'autres acteurs sont-ils intéressés par votre démarche et parties prenante de votre dépôt de candidature ?  
→ *s'ils ne sont pas signataires de la lettre de candidature, joindre si possible un écrit de leur part (mail/courrier), mentionnant la qualité de l'auteur de cet écrit (chef de service, DG, élu, autre).*
- A quel élu est rattachée la compétence climat ?
- Quel est le niveau de connaissance des agents et élus impliqués dans le programme ACV sur l'adaptation et la résilience ?

## 1.3 L'adaptation au changement climatique dans votre collectivité

- Que fait votre collectivité sur l'adaptation au changement climatique ?
  - Sensibilise, forme ou met en place une stratégie inter-service pour l'adaptation au changement climatique et la résilience,
  - Élabore/Finalise/Révisé/Met en œuvre une stratégie ou un plan d'action,
  - Décline ou met en œuvre localement une stratégie ou un plan d'action adaptation/résilience élaboré par le groupement de commune de la collectivité....
  - Autre : ...
- Avez-vous un diagnostic climat ? oui / non
  - Si oui : précisez sa nature

## 2. Motivation du territoire et appui attendu du Cerema

- Sur quel axe souhaiteriez-vous être accompagné par le Cerema ?  
(Veillez à bien relire la description des trois axes dans le cahier des charges)
  - 1 - Identifier ses forces et vulnérabilité au changement climatique
  - 2 - Consolider mon plan d'action cœur de ville
  - 3 - S'outiller pour intégrer la résilience dans les projets

Si axe 3 :

- Quel projet identifiez-vous comme cas d'étude ?
- Quel est son degré de maturité ?
  - Stade d'une simple idée, non encore formalisée sans projets de terrain réalisés
  - Stade d'une simple idée, non encore formalisée avec des projets de terrain réalisés
  - Premières réflexions engagées au sein de la commune uniquement avec le service concerné
  - Premières réflexions engagées au sein de la commune avec le principal service concerné et les autres directions/services déterminants pour la mise en œuvre
  - Premières réflexions engagées entre la commune et d'autres partenaires
  - Le projet est lancé et mérite une réactualisation
  - Autre : précisez
  
- Quelles sont les motivations qui poussent votre territoire à candidater à cet axe ?
  
- Quels pourraient être les apports sur votre programme d'actions ACV d'un accompagnement sur cet axe ?
  
- Quelles sont vos attentes quant à l'appui individuel de 15 jours du Cerema ?

### 3. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE

A ... , le .....

Objet: Candidature à l'appui renforcé du Cerema en lien avec l'ANCT "Mettre en route l'adaptation et la résilience territoriale dans les projets»

Par la présente lettre, je souhaite vous faire part de notre souhait de bénéficier d'un appui renforcé du Cerema pour 2024.

Cette candidature vise à bénéficier d'un accompagnement individuel du Cerema en lien avec l'ANCT en matière d'adaptation au changement climatique.

Nous nous engageons à contribuer activement aux travaux engagés, et à la capitalisation et valorisation des retours d'expérience.

Le formulaire ayant été complété en ligne par nos services, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre candidature.

Le/La Maire

Nom / Prénom / Signature